

COMMUNIQUE COMMUN SUR LE CONTEXTE ECONOMIQUE, DONT L'IMPACT DU CICE

LA BAISSSE DE 1% DU CICE AURA UN IMPACT SUR LES COÛTS SOCIAUX DE L'ORDRE DE

+1,4%

UN IMPACT SOCIAL SUPPLÉMENTAIRE À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

Dans le cadre de l'approche économique de la relation clients-prestataires de sécurité privée (revalorisation tarifaire 2018 - voir notre fiche commune SNES-USP d'augmentation des coûts sociaux et charges sociales), **il est indispensable de tenir compte également des évolutions à venir concernant le CICE.**

Nous avons initialement fait le choix de ne pas mentionner le CICE lors de son instauration dans la fiche annuelle d'évolution des coûts sociaux de l'époque. Il est donc tout à fait logique d'avoir aussi, pour cette édition 2018, choisi de ne pas y faire figurer l'impact négatif de son évolution.

Pour autant, la réalité économique du marché de la sécurité privée est sans appel : le CICE a été intégralement capté par les donneurs d'ordre, que ce soit dans les marchés publics avec la prise en compte d'un effet CICE dans l'indice de coût de revient applicable aux formules de révision, ou dans les marchés privés avec des remises en concurrence systématiques qui ont abouti à l'intégration du CICE dans les offres commerciales des entreprises soumissionnaires.

Dès 2018, la baisse du taux (passage de 7% à 6%) aura bel et bien un impact direct sur le niveau de résultats, que nous évaluons à +1,40% en prenant en considération l'impact sur l'IS et la participation.

A partir du 1er janvier 2019, le CICE sera intégralement transformé en allègement de charges dans des modalités qui restent à finaliser. **Ce changement entraînera mécaniquement une diminution des résultats nets, de l'ordre de 25% à 33% en fonction des modalités qui seront retenues.**

Le gouvernement communique sur un double effet CICE : allègement de charges et amélioration de la trésorerie en 2019.

Nous attirons donc votre attention sur le fait que seule la trésorerie sera impactée positivement en 2019. **Le résultat des entreprises prestataires de sécurité privée sera donc fortement dégradé dès 2018. Et à compter de 2020, seul l'impact négatif sur les résultats perdurera.**

Enfin, pour être complet, il faut aussi noter et retenir que les **dispositifs de participation, d'intéressement et de formation professionnelle vont être amenés à évoluer** vers une plus grande redistribution dans des modalités et des proportions qui restent certes à définir, mais qui impacteront également négativement les résultats de nos entreprises.